

2021_CT2_499

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation d'un programme d'études de diagnostics relatif à l'intrusion des Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées sur le Territoire du Pays d'Aix

Le 9 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CESARI Martine – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DESVIGNES Vincent – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – DELAVET Christian donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERCIER Arnaud donne pouvoir à RAMOND Bernard – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – VENTRON Amapola donne pouvoir à CIOT Jean-David – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 9 novembre 2021

06_6_08

■ Approbation d'un programme d'études de diagnostics relatif à l'intrusion des Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées sur le Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La vétusté et la mauvaise conception de certains réseaux d'eaux usées permettent aux eaux claires parasites de pénétrer dans ceux-ci. Elles peuvent provenir d'infiltration de la nappe : eaux claires parasites permanentes (ECP) ou bien du ruissellement des voiries et toitures eaux claires parasites météoriques (ECPM).

Cette problématique d'eaux claires parasites est sérieuse, car celles-ci surchargent les canalisations et les stations d'épuration, qui ne sont pas dimensionnées pour les transporter et les traiter. S'en suivent alors des dysfonctionnements tels que le débordement des réseaux ou encore le mauvais traitement des effluents, mettant en défaut la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement et pouvant avoir des conséquences sanitaires ou environnementales.

Les diagnostics et schémas directeurs doivent permettre d'identifier ces dysfonctionnements et leur origine, et proposer des solutions permettant d'y remédier. Toutefois, ces études peuvent parfois manquer de précision. Il est donc essentiel de se donner la possibilité de lancer des diagnostics et investigations complémentaires sur les réseaux présentant des problématiques non-identifiées à travers les études antérieures, dans l'objectif de définir les opérations de travaux pouvant permettre leur résorption.

Ces investigations complémentaires seront réalisées prioritairement sur les communes les plus touchées par la problématique d'eaux claires parasites, mais elles pourront également être engagées de manière plus ponctuelle sur des secteurs présentant des dysfonctionnements et sur lesquels la connaissance est limitée.

Ces investigations complémentaires prendront en particulier la forme des prestations suivantes :

- Sectorisations nocturnes ;
- Inspections télévisées des réseaux ;
- Tests à la fumée ;
- Tests au colorant.

Métropole Aix-Marseille-Provence

Le montant total prévisionnel du programme de diagnostics et d'investigations complémentaires ainsi prévu, pour la recherche des anomalies responsables des infiltrations d'eaux claires parasites, s'élève à 350.000,00 €HT, à engager en plusieurs opérations jusqu'en 2023.

À titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Contrat Métropolitain (50% du montant HT de l'opération)	175 000
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	245 000
TOTAL TTC	420 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 14 octobre 2021.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme d'études de diagnostics relatif à l'intrusion des Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées sur le Territoire du Pays d'Aix.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme d'études de diagnostics relatif à l'intrusion des eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées sur le Territoire du Pays d'Aix.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 420.000,00€TTC.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Assainissement – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019200100, nature 2031.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation d'un programme d'études de diagnostics relatif à l'intrusion des Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées sur le Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 12 NOV. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211109-2021_CT2_499-DE
Date de télétransmission : 16/11/2021
Date de réception préfecture : 16/11/2021